

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2363**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BEPA : Brevet d'études professionnelles agricoles option Elevage canin et félin

Nouvel intitulé : Travaux de l'élevage canin et félin

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du brevet d'études professionnelles agricoles spécialisé en élevage canin et félin, exerce les activités suivantes : - Il surveille et apprécie l'état d'un chien (ou d'un chat) ou d'un groupe de chiens (ou d'un groupe de chats) et réagit en cas d'urgence : identification de la race, attitudes comportementales, état physiologique...

- Il maîtrise les différentes opérations ou techniques liées à l'élevage du chien ou du chat, dans un souci de qualité et de respect du bien être animal : alimentation, hygiène, santé, reproduction...

- Il met en œuvre les opérations ou techniques liées à la socialisation et à l'éducation du chien et du chat notamment pour la compagnie, dans le respect du bien-être animal : exercices de socialisation, dressage d'utilité ou de chasse individuel ou en groupe (conduite de troupeaux, pistage...), préparation en vue d'une vente ou d'une exposition, exercices spécialisés de maintien en condition ;

- Il organise son travail dans le cadre d'une activité ou d'un chantier et effectue les différentes tâches dans les conditions optimales de sécurité : préparation du matériel, des produits et des animaux, maîtrise des gestes professionnels, contrôle des résultats obtenus, nettoyage et rangement des équipements et matériels.

- Il rend compte des activités : déroulement de l'activité, observations, difficultés rencontrées, résultats obtenus, enregistrement des données se rapportant au suivi des animaux, des équipements et du travail sur les documents prévus à cet effet.

- Il participe aux activités de la vie professionnelle et sociale : connaît le fonctionnement de l'élevage et le situe dans son environnement, situe son activité au sein de l'élevage ou exploitation, et dans l'organisation de la cynologie française et internationale, identifie les éléments du droit du travail.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

* Secteur d'activité : Elevage canin ou félin.

* Types d'emplois accessibles : L'ouvrier qualifié en élevage canin ou félin exerce son activité au sein d'un élevage canin ou félin. Il s'occupe des animaux, les nourrit, les surveille, les soigne, pratique l'éducation de base, enfin nettoie et entretient les bâtiments. Il accueille la clientèle. Il peut aussi participer à des activités annexes : dressage, toilettage, éducation, pensionnage, etc...

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1408 : Élevage d'animaux sauvages ou de compagnie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

* Liste des épreuves obligatoires : E1 : Expression écrite

E2 : Soutenance du rapport de stage

E3 : Etude de thèmes techniques

Epreuve A :

G1 : Expression, communication et pratiques de la langue française

G4 : Vie sociale, civique et culturelle

G5 : Initiative au monde contemporain

Epreuve B :

G2 : Pratique d'une langue étrangère

Epreuve C :

G3 : Le corps et les activités physiques

Epreuve D :

G6 : Mathématiques et traitement de données

Epreuve E :

S2 : Connaissance du vivant

S3 : Initiation scientifique et environnement technologique professionnel

Epreuve F :

S1 : Approche systémique de l'entreprise

P1 : Le marché canin et félin : réglementation et approche des coûts de revient

P2 : Conduite d'un processus de production en élevage canin et félin

MAR : Module d'Adaptation Régionale

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
En contrat d'apprentissage	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Après un parcours de formation continue	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
En contrat de professionnalisation	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Par candidature individuelle	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est composé d'enseignants d'établissements agricoles publics et privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au brevet d'études professionnelles agricoles, et, pour moitié, au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées, ainsi que de personnalités qualifiées.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Décret modifié n°89-51 du 27 janvier 1989 portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles (JO du 31 janvier 1989)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 août 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet d'études professionnelles agricoles, option Elevage canin et félin (JO du 13 septembre 2001)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr

<http://www.educagri.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Certification suivante : [Travaux de l'élevage canin et félin](#)